

■ **Busak + Shamban S.A.**, à Crissier, commerce et représentation de systèmes d'étanchéité et de guidage (FOSC du 07.08.2001, p. 6039). Statuts modifiés le 17 décembre 2002. Selon contrat de fusion du 17 décembre 2002 et bilan au 31 juillet 2002, la société reprend à titre universel et sans liquidation, au sens de l'art. 748 CO, l'actif (CHF 3'678'396) et le passif (CHF 679'434), soit un actif net de CHF 2'998'962, de la société Rubeli, Guigoz, Busak + Shamban Export S.A., à Crissier. En contrepartie, il est remis à l'actionnaire de Rubeli, Guigoz, Busak + Shamban Export S.A. 300 actions nominatives de CHF 500 de la société Busak + Shamban S.A., dont le capital-actions est porté de CHF 350'000 à CHF 500'000 par l'émission de 300 actions nominatives de CHF 500. Capital-actions entièrement libéré: CHF 500'000, divisé en 1'000 actions nominatives de CHF 500. Signature collective à deux est conférée à Ruffieux Michel, de Crésuz, à Therwil.

Journal no 407 du 15.01.2003  
(00821374 / CH-550.0.081.017-2)